



COURNON
d' A u v e r g n e

BUDGET VILLE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La finalité principale de ce document est d'améliorer la lisibilité du compte administratif qui vous a été distribué. Il présente les réalisations de l'exercice 2018 et propose des explications permettant de comprendre les modifications les plus importantes intervenues par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir étudié les résultats globaux du compte administratif de la Ville, nous examinerons tout d'abord la section de fonctionnement, dépenses et recettes, puis la section d'investissement en nous arrêtant sur chaque chapitre important.

I – LES RÉSULTATS 2018

Les réalisations 2018 sont les suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	5 356 431,99	4 858 276,01	22 753 280,86	23 835 004,73
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	498 155,98			1 081 723,87
RÉSULTATS REPORTES	1 622 116,70			2 664 091,51
RÉSULTATS DE CLÔTURE	2 120 272,68			3 745 815,38
RESTES A RÉALISER	1 282 145,00	1 491 730,00		
TOTAUX CUMULES	3 402 417,68	1 491 730,00		3 745 815,38
RÉSULTATS DÉFINITIFS NETS	1 910 687,68			3 745 815,38

L'excédent de fonctionnement est affecté en investissement pour 1 911 000 € ; le solde de 1 834 815,38 € est repris en section de fonctionnement au budget primitif 2019.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES			22 753 280,86	
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Mandats émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	4 593 280,00	3 953 787,33	110 897,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 833 730,00	12 898 491,13	150,29
014	Atténuations de produits	131 000,00	130 110,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 878 920,00	3 728 557,75	85 250,00
Total des dépenses de gestion courante		22 436 930,00	20 710 946,21	196 297,56
66	Charges financières	570 000,00	329 341,94	206 886,76
67	Charges exceptionnelles	504 000,00	478 271,12	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 510 930,00	21 518 559,27	403 184,32
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 555 470,00</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>801 370,00</i>	<i>831 537,27</i>	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 356 840,00	831 537,27	
TOTAL		25 867 770,00	22 350 096,54	403 184,32

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, le pourcentage de réalisation est de 93,24 %.

1) Les charges à caractère général

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
4 593 280,00	4 064 684,60	4 263 306,51

Ce chapitre, qui baisse de 4,66 %, soit 198 622 €, est constitué de trois grands blocs :

➤ Les comptes 60 « achats » regroupent toutes les acquisitions nécessaires au fonctionnement des services : eau, électricité, carburants, alimentation, outillage, fournitures diverses, vêtements de travail, produits d'entretien ..., mais également l'ensemble des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie.

Les réalisations 2017 s'élevaient à 2 061 914 € et celles de 2018 à 1 863 438 €, soit – 9,63 %, ce qui représente une baisse de 198 476 € : + 71 060 € sur les fournitures pour les travaux en régie, + 25 646 € sur l'eau et l'assainissement, - 274 031 € sur les énergies (transfert des contrats d'éclairage public à la Métropole), - 71 757 € sur le carburant (les véhicules du pôle de proximité s'alimentent désormais chez un prestataire extérieur), + 44 609 € sur l'alimentation (3ème repas bio).

➤ Les comptes 61/62 « autres charges externes » représentent les frais d'entretien (bâtiments, véhicules, matériel, réseaux, terrains...) et les prestations externes (études, maintenance, locations mobilières et immobilières, assurances, documentation, téléphonie, affranchissement, publications, ...).

Les réalisations 2017 étaient de 2 107 915 €, celles de 2018 sont de 2 108 166 €. Malgré la stabilité apparente des dépenses liées aux autres charges externes, certaines lignes ont évolué, à la hausse ou à la baisse, entre 2017 et 2018. On peut souligner notamment les opérations suivantes : + 11 760 € sur l'entretien de terrains, + 18 788 € sur la maintenance, - 58 285 € sur l'entretien des bâtiments publics, + 30 462 € sur les autres frais divers, - 12 437 € sur les honoraires, + 13 861 € sur les fêtes et cérémonies, + 7 817 € sur les frais de publication.

➤ Les comptes 635 comptabilisent les impôts fonciers et les taxes sur les véhicules. Les réalisations 2018 sont identiques à celles de 2017 avec une dépense annuelle de 93 081 €.

Pour ce chapitre, l'écart entre les prévisions et les réalisations a plusieurs causes :

- ⇒ prévisions budgétaires non suivies de réalisations : entretien de voirie et certains travaux en régie ;
- ⇒ économies résultant d'une gestion plus rigoureuse : carburants, locations mobilières, fêtes et cérémonies, publications ;
- ⇒ crédits budgétaires utilisés à moindre coût : énergies, entretien de bâtiments, fournitures de petits équipements et honoraires.

2) Les charges de personnel

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
13 833 730,00	12 898 641,42	13 463 279,45

Ce chapitre est en diminution pour sa 3ème année consécutive avec une baisse de 4,19 % soit 564 638 € entre 2018 et 2017.

Deux raisons principales expliquent ce résultat : d'une part, la Municipalité poursuit les efforts de gestion qu'elle a engagés sur le volet des ressources humaines et d'autre part, le rétablissement de la semaine à 4 jours dans les écoles de la ville a généré un plus faible volume de dépenses sur la masse salariale.

Concernant les contrats aidés, la ville compte en 2018, 13 contrats uniques d'insertion (contre 15 en 2017) et 18 contrats d'avenir (comme l'an passé).

L'écart entre les prévisions et les réalisations a, comme pour le chapitre précédent, plusieurs causes :

- ⇒ les agents à ½ traitement pour raison de santé sont, par prudence, prévus à plein traitement car ils peuvent reprendre le travail ;
- ⇒ un crédit est toujours prévu pour les agents qui peuvent bénéficier en cours d'année d'un changement de grade suite à la réussite à un concours ou à un examen professionnel ;
- ⇒ les inscriptions budgétaires prévoient systématiquement une augmentation du point d'indice afin de faire face aux éventuelles mesures gouvernementales ;
- ⇒ certains recrutements ont dû être reportés faute de candidats suffisants.

3) Les atténuations de produits

Sur l'exercice 2018, deux éléments composent ce chapitre :

➤ Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ». Pour 2018, la dépense s'élève à 129 976 €, soit une augmentation par rapport à 2017 de 45 525 €.

➤ Le reversement de fiscalité : suite à la mise en place de la majoration sur les terrains constructibles en 2016, certaines parcelles ont été taxées à tort. Comme en 2017, une régularisation a été effectuée en 2018, cette fois pour un montant de 134 €.

4) Les autres charges de gestion courante

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
3 878 920,00	3 813 807,75	3 729 715,58

Le chapitre 65 est en hausse de 84 092 €, soit + 2,25 %.

Outre les indemnités et cotisations des élus ainsi que les contributions de la commune aux organismes de regroupement (SIVOS, SIEG, SMAF) qui sont relativement stables, les subventions de fonctionnement sont en hausse.

Ainsi, les subventions à destination des budgets annexes sont abondées de 28 500 € (principalement en direction de la régie des Transports en raison du remplacement d'un agent en longue maladie), la subvention au CCAS augmente de 76 000 € (soit 1 751 000 € pour 2018) et les subventions aux associations enregistrent quant à elles une hausse de 2,72 % pour atteindre la somme de 977 872 € (951 911 € en 2017).

En revanche, peu de crédits ont été consacrés aux admissions en non valeur cette année : 5 155 € en 2018 contre 52 560 € en 2017.

5) Les charges financières

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
570 000,00	536 228,70	635 986,50

Ce chapitre, qui intègre les intérêts des emprunts auprès des organismes bancaires et auprès du SMAF, baisse de 15,68 %, soit 99 758 €.

Les intérêts bancaires représentaient 565 957 € en 2017 et ils s'élèvent à 455 625 € en 2018. Globalement, la commune bénéficie toujours de conditions favorables liées à un taux moyen relativement bas.

Concernant la dette au SMAF, elle génère 77 437 € d'intérêts en 2018 contre 66 068 € en 2017, liés au portage de nouvelles parcelles situées avenue de la Gare.

6) Les charges exceptionnelles

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
504 000,00	478 271,12	9 138,05

Le chapitre 67, de par son caractère exceptionnel, ne permet pas de comparaison avec les exercices précédents.

En 2018, les dépenses liées à ce chapitre concernaient pour partie des annulations de titres sur exercices antérieurs en vue de régularisations diverses (taxe locale sur la publicité extérieure, rétrocession de concessions de cimetière ou encore remboursement de subventions perçues à tort).

Mais la principale justification de ce niveau de réalisation tient essentiellement dans la régularisation des écritures de reprise des excédents de fonctionnement des budgets Eau et Assainissement. En effet, pour retrouver des écritures concordantes avec la trésorerie, il a fallu annuler les titres émis en 2017 sur la Ville au compte 673 pour 443 580,83 € et les constater d'une part au compte 002 pour 201 009,47 € et d'autre part au compte 7788 pour 238 568,28 €.

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042, égal au chapitre 040 en recettes d'investissement. Ce sont les valeurs d'acquisition des biens cédés, les plus-values sur cessions et les amortissements. Les réalisations peuvent être supérieures aux inscriptions car les écritures de cessions sont inscrites uniquement en investissement. Pour 2018, elles s'élèvent à 831 537 €.

LES RECETTES**23 835 004,73**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Titres émis	Produits rattachés
013	Atténuations de charges	210 850,00	363 781,29	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	2 209 090,00	2 232 690,34	77 097,40
73	Impôts et taxes	15 772 518,49	16 043 797,90	92 191,91
74	Dotations et participations	3 769 420,00	3 562 127,52	230 000,00
75	Autres produits de gestion courante	306 220,00	308 636,27	0,00
Total des recettes de gestion courante		22 268 098,49	22 511 033,32	399 289,31
76	Produits financiers	206 670,00	206 731,49	0,00
77	Produits exceptionnels	242 200,00	277 437,31	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 716 968,49	22 995 202,12	399 289,31
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>486 710,00</i>	<i>440 513,30</i>	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		486 710,00	440 513,30	
TOTAL		23 203 678,49	23 435 715,42	399 289,31
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 664 091,51		

Le pourcentage de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 102,98 %.

1) Les atténuations de charges

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
210 850,00	363 781,29	351 449,70

Sont comptabilisés ici les remboursements sur rémunérations versés par l'assurance du personnel. La prévision et la comparaison sur plusieurs exercices des remboursements sur rémunérations sont difficiles car elles dépendent des accidents du travail, des maladies, maternités, ...

Suite à l'arrivée à l'échéance du contrat d'assurance au 31 décembre 2017, la Municipalité a pris la décision de se couvrir uniquement que pour les risques décès, accidents du travail, maladie professionnelle et maternité. En conséquence, la prévision au budget primitif a été très prudente avec une enveloppe de 61 000 €. Elle a, en cours d'exercice, été abondée par décision modificative. Au final, et comme pour l'exercice 2017, le taux de réalisation est exceptionnel puisqu'il atteint 172,53 % du total des crédits ouverts en 2018. Ce résultat est la conséquence du rattrapage des remboursements exercés depuis 2016 cumulé à la volonté de l'assureur de solder les dossiers dont il n'a plus à supporter la charge.

2) Les produits des services et du domaine

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
2 209 090,00	2 309 787,74	2 573 210,32

Ils regroupent les recettes générées par : les concessions dans les cimetières, la facturation des services rendus aux habitants (restaurants scolaires, accueil garderie, école de musique, CAM), les entrées des spectacles culturels, les remboursements de frais par le CCAS, les budgets annexes et les autres organismes et les dédommagements des assurances.

Les réalisations sont en baisse de 263 423 € par rapport à 2017 soit - 10,24%.

Si les recettes liées aux services aux habitants (en hausse de 1,53%) et celles associées aux mises à disposition de personnel (en baisse de 1,11%) permettent une certaine stabilité par rapport à 2017, ce sont quasiment exclusivement les remboursements de frais de la part de la Métropole qui expliquent la diminution du chapitre en 2018.

En effet, les transferts de compétences, effectifs depuis le 1^{er} janvier 2017, avaient emporté son lot d'ajustements et de régularisations dans les mois qui ont suivi. Parmi ceux-ci, figurait en 2017 une recette de 268 000 € pour la commune au titre du remboursement des dépenses d'éclairage public assurées par la ville en lieu et place de la Métropole. Cette situation ayant trouvé à se régulariser rapidement, la ville n'a pas eu à supporter à nouveau cette charge en 2018. En conséquence, les recettes en ont été réduites d'autant sur ce chapitre.

Aussi, la mutualisation ascendante mise en place entre la commune et la Métropole permet une recette pour 2018 de 789 700 €.

3) Les impôts et taxes

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
15 772 518,49	16 135 989,81	16 073 913,72

Ce chapitre est en légère hausse par rapport au CA 2017 avec une évolution de 0,39 % soit + 62 076 €. Outre le produit des taxes « ménage », ce chapitre enregistre également les reversements de Clermont Auvergne Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En 2018, les taux d'imposition n'ont pas augmenté. La revalorisation des bases et leur dynamisme ont apporté un produit supplémentaire de 38 427 € portant les recettes fiscales à 13 113 053 €.

	Bases 2017	Bases 2018	% d'augmentation
TH	27 397 005,00	27 950 102,00	2,02%
FB	29 129 874,00	28 858 417,00	-0,93%
FNB	121 373,00	117 460,00	-3,22%

S'agissant de l'attribution de compensation et conformément au respect du principe de neutralité budgétaire appliqué aux transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2017, la recette a été de 1 491 555 € pour 2018.

En outre, l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure ainsi que la taxe sur l'électricité atteignent un niveau de recette moindre par rapport à 2017 (respectivement - 1,95 % et - 20,84%). Eu égard aux réalisations, la taxe locale sur la publicité extérieure n'appelle pas forcément d'interrogation. En revanche, concernant la taxe sur l'électricité, la différence s'explique par le fait que 5 trimestres avaient été encaissés en 2017 (rattrapage des années précédentes) contre seulement 4 en 2017.

Enfin, la taxe additionnelle sur les droits de mutation enregistre pour sa cinquième année consécutive une hausse exceptionnelle avec + 24,73 % soit + 147 710 €.

	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation	521 112,66	584 666,67	597 387,53	745 097,57

4) Les dotations et participations

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
3 769 420,00	3 792 127,52	4 362 616,14

La dotation globale de fonctionnement de la commune baisse à nouveau en 2018 enregistrant une perte de 330 136 € (soit - 13,72%) par rapport à 2017. Parmi les composantes de la DGF, la dotation de solidarité urbaine affiche la plus importante diminution (- 242 676 € soit 50 % du montant perçu en 2017), résultat du démarrage du processus de sortie du dispositif.

En revanche, les allocations compensatrices pour les exonérations et dégrèvements sur les taxes communales enregistrent une légère hausse (+ 2,09 % soit +10 584 €).

Concernant les participations de l'État, les aides octroyées baissent de près de 40 % (- 234 760 €), résultat du désengagement de l'État sur sa participation aux emplois aidés.

L'ensemble des autres cofinancements (Département, Région, Clermont Auvergne Métropole et CAF) enregistre également une diminution, néanmoins plus modérée. Ces aides s'affichent à hauteur de 783 707 € en 2018 contre 812 573 € en 2017 (- 3,55 %). L'essentiel de ces recettes est destiné aux actions de la culture et de la jeunesse.

Enfin, la commune enregistre une recette de 35 707 € au titre du FCTVA portant sur les dépenses de fonctionnement 2017 destinées à l'entretien des bâtiments de la collectivité.

5) Les autres produits de gestion

Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
306 220,00	308 636,27	308 868,00

Ce sont les loyers encaissés par la Commune (logements locatifs, immeuble de la Poste, commissariat, ...), les locations de salles et les fermages. Les recettes sont équivalentes à celles de 2017.

6) Les produits financiers et exceptionnels

	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Produits financiers	206 670,00	206 731,49	215 910,70
Produits exceptionnels	242 200,00	277 437,31	637 587,97

Concernant les produits financiers, il s'agit du remboursement par la Métropole, comme le prévoit la convention, des intérêts d'emprunts ayant servi au financement de la voirie avant les transferts de compétences. Pour rappel, l'encours de dette repris au 1^{er} janvier 2018 s'établit à 7 299 471 € et les frais financiers se portent à 1 136 574 €. Le remboursement de la dette par Clermont Auvergne Métropole prévoit un profil d'amortissement dégressif qui s'étale jusqu'en 2031.

Concernant les produits exceptionnels, la comparaison entre plusieurs exercices est difficile et vraisemblablement peu pertinente. Néanmoins, il convient de noter que les réalisations de ce chapitre sont généralement supérieures aux prévisions eu égard aux inscriptions de crédits concernant les cessions qui se font uniquement en investissement.

S'agissant de l'exercice 2018, les principales recettes proviennent des écritures de régularisation des excédents d'exploitation de la régie assainissement (238 568 €) et des ventes immobilières concédées (30 243 €).

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042 et compensées par des dépenses d'investissement au chapitre 040. Ce sont les travaux en régie, l'amortissement des subventions, le transfert des assurances dommage ouvrage et les moins values sur cessions. Pour 2018, ces opérations s'élèvent à 440 513 € dont 425 431 € de travaux en régie.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES		5 356 431,99		
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	318 885,00	97 430,70	212 445,00
204	Subventions d'équipement versées	602 560,00	551 453,82	47 650,00
21	Immobilisations corporelles	2 407 250,00	1 435 628,78	723 260,00
23	Immobilisations en cours	871 880,00	513 997,62	298 790,00
Total des dépenses d'équipement		4 200 575,00	2 598 510,92	1 282 145,00
13	Subventions d'investissement	16 100,00	16 071,43	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 793 783,30	1 779 481,74	0,00
27	Autres immobilisations financières	522 870,00	521 854,60	0,00
Total des dépenses financières		2 332 753,30	2 317 407,77	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 533 328,30	4 915 918,69	1 282 145,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	486 710,00	440 513,30	
041	Opérations patrimoniales	268 440,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		755 150,00	440 513,30	
TOTAL		7 288 478,30	5 356 431,99	1 282 145,00
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 622 116,70		

Elles se classent en trois catégories : les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les écritures d'ordre.

1) Les dépenses d'équipement

En 2018, elles s'élèvent à 2 598 511 € auxquelles il faut ajouter les travaux en régie pour 425 431 €, ce qui porte le total à 3 023 942 € (contre 2 983 176 € en 2017). Cette année, le taux de réalisation est de 64,72 % (il était de 68,78 % en 2017).

Ces dépenses d'équipement peuvent se détailler en trois groupes : les immobilisations incorporelles (chapitre 20), les immobilisations corporelles (chapitre 21) et les immobilisations en cours (chapitre 23).

➤ Les immobilisations incorporelles : ce sont les acquisitions de logiciels, les frais d'études, les annonces et insertions et les fonds de concours. Les principales réalisations de 2018 sont :

▪ Étude hydrogéologique plan d'eau et profil de baignade	46 605,00
▪ Frais annonces et insertions	8 425,00
▪ Licences informatiques	33 600,00
▪ Fonds de concours à la Métropole pour l'ACI	501 780,00
▪ Fonds de concours au SIEG pour éclairage complexe multi-activités et chemin de promenade autour du plan d'eau	49 675,00

➤ Les immobilisations corporelles : ce sont toutes les acquisitions de matériel, outillage, véhicules, terrains, mobilier et divers aménagements. Les principales dépenses ont été :

▪ Enrochement des berges de l'Allier	55 825,00
▪ Acquisition maison 11 allée des Rivages et démolition	152 440,00
▪ Acquisition d'une grange 18 rue Franche	73 680,00
▪ Radeaux végétalisés sur le plan d'eau	28 500,00
▪ Sols souples et jeux pour les aires de jeux de la ville	103 060,00
▪ Aménagement de terrain pour poursuite du projet viticole	26 805,00
▪ Végétalisation des pistes de BMX	14 655,00
▪ Installation de vidéo protection sur différents sites de la ville	95 665,00
▪ Aménagement de la grange Imberdis	28 240,00
▪ Travaux d'amélioration, d'isolation et de réfection dans les écoles maternelles et élémentaires	180 260,00
▪ Aménagement intérieur du gymnase Gardet	30 965,00
▪ Isolation des tennis couverts	26 450,00
▪ Passage en télégestion dans divers bâtiments	31 750,00
▪ Climatisation du centre social du Mont Mouchet	15 050,00
▪ Nouvelle structure pour le stand de la foire expo	25 875,00
▪ Matériels informatiques écoles (dont les VPI dans les écoles maternelles)	73 120,00
▪ Acquisition d'un tracteur Massey Ferguson	42 000,00
▪ Matériel espaces verts (dont broyeur de branche)	42 010,00
▪ Matériel restaurants scolaires	29 550,00
▪ Installation sanisette place du Souvenir Français	43 470,00

➤ Les immobilisations en cours : ce sont tous les travaux de bâtiments, de voirie privée de la commune ou autres pouvant s'étaler sur plusieurs exercices. Nous pouvons notamment signaler :

▪ Extension de la maternelle L. Dhermain	102 455,00
▪ Aménagement complexe multi activités (tranche 2)	61 310,00
▪ Rénovation complète gymnase des Alouettes	350 235,00

2) Les dépenses financières

Pour 2018, elles s'élèvent à 2 317 408 € contre 2 782 723 € en 2017, soit – 465 315 €. L'exercice 2017 avait été marqué par la passation d'écritures exceptionnelles liées aux transferts de compétences (reversement des amendes de police et des excédents d'investissement des budgets Eau et Assainissement à la Métropole). Exonérée de ces écritures spécifiques en 2018, la commune retrouve donc un niveau de réalisation de ses dépenses financières sensiblement égal à celui des années antérieures.

Une somme de 16 071 € a néanmoins été consacrée au reversement à la Métropole d'une subvention que la commune avait perçu de l'ANRU pour les aménagements de la place de Lichtenfels (remboursement effectué au prorata des dépenses réellement supportées par chacune des collectivités).

Concernant le remboursement en capital de la dette, il s'élève à 1 779 480 € en 2018 contre 1 982 080 € en 2017, soit – 202 600 €.

Enfin, le remboursement du capital de la dette au SMAF est de 521 855 € en 2018 pour 418 170 € en 2017. Le portage foncier assuré par l'EPF en 2018 pour la collectivité a fortement augmenté, conséquence directe des acquisitions réalisées en 2017 par le SMAF pour le compte de la commune : parcelles avenue de la Gare.

L'évolution de l'encours de la dette (c'est-à-dire la masse globale du capital restant dû) est la suivante :

Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
19 163 969,00	17 744 314,00

Le désendettement entre 2017 et 2018 représente 8 % de l'encours, soit 1 419 655 €.

Il est à noter également que le volume de cet encours ne tient pas compte de la convention de reprise de dette établie entre la commune de Cournon-d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole. Dans un souci de lisibilité, et comme déjà appelé précédemment, l'encours de dette repris par la Métropole s'établit au 1^{er} janvier 2018 à 7 299 471 €.

3) Les opérations d'ordre

Elles se répartissent entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section et écritures d'ordre entre sections.

Les premières, regroupées au chapitre 041, sont des opérations patrimoniales : intégration des études, des annonces et insertions, constatation du capital déjà versé lors du rachat de parcelles au SMAF ... Elles s'équilibrent à l'intérieur de la section en dépenses et en recettes.

En 2018, une inscription de 268 440 € devait permettre le rachat au SMAF de la parcelle BL 356 (ex garage Kammerer) mais l'opération a été reportée pour 2019.

Les secondes, regroupées au chapitre 040, sont composées de l'amortissement des subventions, des moins-values sur cessions et des travaux en régie. Elles s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement du chapitre 042.

S'agissant des travaux en régie, les réalisations s'élèvent en 2018 à 425 431 €. Ces travaux, effectués par le personnel municipal, concernent aussi bien les plantations : 17 870 € (zone de loisirs et piste de BMX), les aménagements divers : 242 460 € (aires de jeux, clôtures, zone de loisirs, aire de lancer piste d'athlétisme, plan d'eau, ...), que les travaux de bâtiments : 165 100 € (accessibilité PMR, reprise des grilles d'entourage du monument aux morts, poursuite de la réhabilitation de la rivière des Toulait, travaux dans les écoles, remplacement des coffrets électriques autour de la salle polyvalente, ...).

LES RECETTES	4 858 276,01
---------------------	---------------------

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	449 770,00	267 126,51	217 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 148 505,00	600 000,00	800 000,00
Total des recettes d'équipement		2 598 275,00	867 126,51	1 017 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	690 000,00	667 328,62	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 720 000,00	1 720 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	772 100,00	772 283,61	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	504 940,00		474 130,00
Total des recettes financières		3 687 040,00	3 159 612,23	474 130,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 285 315,00	4 026 738,74	1 491 730,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 555 470,00</i>		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>801 370,00</i>	<i>831 537,27</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>268 440,00</i>	<i>0,00</i>	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 625 280,00	831 537,27	
TOTAL		8 910 595,00	4 858 276,01	

Elles se composent de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, produits des cessions, ...) et les recettes d'ordre.

1) Les recettes d'équipement

Les principales subventions reçues en 2018 concernent :

- la révision du profil de baignade : 10 530 €,
- l'installation de vidéo protection sur différents sites : 15 000 €,
- la création de l'épicerie sociale et solidaire : 27 920 €,
- la réfection des menuiseries dans les écoles : 30 870 €,
- la rénovation du gymnase des Alouettes : 26 680 €,
- le remplacement de la toiture des tennis couverts : 54 000 €,
- la création d'un complexe multi activités : 72 560 €.

Enfin, l'enveloppe d'emprunts nécessaire au financement des investissements 2018 s'élève à 600 000 €.

2) Les recettes financières

Ce sont le FCTVA, la taxe d'aménagement, les réserves (affectation en investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement N-1) et depuis 2017 la prise en charge d'une partie de la dette par la Métropole.

Le FCTVA dépend de l'ampleur des travaux d'investissement. Il est versé par les services de l'État et représente 16,404 % des dépenses d'équipement TTC. En 2010, la commune de Cournon-d'Auvergne a participé au plan de relance, ce qui lui permet désormais de récupérer le FCTVA l'année suivant les investissements.

La taxe d'aménagement est une taxe sur les constructions, reconstructions ou agrandissements des bâtiments. Elle est affectée à la section d'investissement pour financer les équipements nécessaires à l'urbanisation : voirie, réseaux, ... Par ailleurs, depuis les transferts de compétences, la taxe d'aménagement qui grève les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2017, est désormais reversée aux communes à hauteur de 70 %.

Sur l'exercice 2018, il est à noter que le reversement de la taxe d'aménagement par la Métropole à la commune est incomplet (arrêt des écritures en date du 31 octobre 2018) ce qui explique l'écart par rapport à la prévision. Le rattrapage devrait être assuré en 2019.

	Réalisations 2017	Réalisations 2018
FCTVA	480 919,81	352 188,75
TA	525 432,49	315 139,87

S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1, celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Il s'élève à 1 706 780 € en tenant compte des reports de crédits, aussi l'affectation du résultat est de 1 720 000 € (article 1068).

Enfin, la reprise de la dette (pour sa partie en capital) par Clermont Auvergne Métropole s'élève, pour l'exercice 2018, à 772 284 €.

3) Les recettes d'ordre

Nous avons vu en dépenses qu'elles se répartissaient entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) et écritures d'ordre entre sections.

Les secondes (regroupées au chapitre 040) sont composées des amortissements et des cessions et s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement du chapitre 042.

IV – CONCLUSION

L'exécution du budget 2018 a été marquée par plusieurs faits majeurs :

- Année de consolidation avec la Métropole suite aux transferts de compétence ayant eu lieu l'année précédente. La rigueur de gestion et la transparence des données fournies par nos services ont permis de n'avoir aucun ajustement comptable sur l'attribution de compensation prévue ;
- La sortie de Cournon-d'Auvergne de la DSU a privé la ville de près de 250 000 € de recettes de fonctionnement par rapport à l'année 2017 ;
- Si les dotations globales de l'État ont été maintenues au niveau national, les divers processus de péréquation au niveau local ont également impacté négativement nos recettes de fonctionnement.

Cependant, l'analyse du budget met en évidence la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, en particulier celles qui concernent les charges générales (baisse de 4,6 %) et surtout celles du personnel (diminution de 4,2 %).

Nous avons continué d'assurer un haut niveau de service public, une aide égale aux associations et une politique sociale constante. De plus, en anticipation de ce qui a pu être annoncé par le gouvernement, nos écoles et notre centre d'animations municipal (CAM) bénéficient de trois repas bio par semaine, le passage au tout bio étant prévu à la rentrée prochaine.

Toutes ces actions ont été possibles sans augmentation des taux d'imposition ni des prestations des services, exceptés ceux liés à l'inflation.

Pour ce qui concerne l'investissement, il a été très légèrement supérieur à celui de 2017.

Tous ces résultats positifs et conformes à nos engagements ont été possibles grâce à l'implication de tous, services, fonctionnaires, élus et conseillers communautaires.